

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

-Vérifier au prononcé-

Déclaration de S.E M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc

Devant

La 19^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Débats interactifs :

- Rapporteur Spécial sur le logement convenable
- Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation

Genève, le 6 mars 2012

NE

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite remercier les deux rapporteurs spéciaux : Mme Raquel Rolnik, sur le droit au logement convenable et M. Olivier De Schutter, sur le droit à l'alimentation pour la présentation de leurs rapports respectifs.

S'agissant du Rapport de Mme Rolnik, ma délégation s'aligne sur la déclaration de l'OCI. Toutefois, le choix du droit des femmes à un logement convenable reste d'actualité même s'il est traité pour la deuxième fois par un rapporteur spécial. Dans ce sens, nous la félicitons pour l'approche adoptée dans son rapport, qui nous a permis d'avoir une vue d'ensemble sur les expériences de plusieurs pays, de par le monde. Par ailleurs, nous partageons l'idée générale du rapport qui pointe la discrimination à l'égard des femmes, dans plusieurs domaines. Elle reste le dénominateur commun entre les pays riches et pauvres, au nord comme au sud, ce qui empêche les femmes d'accéder à un logement convenable.

Egalement, ma délégation a pris note des recommandations de Mme Rolnik qui ont touché plusieurs domaines pour permettre aux femmes d'accéder à un logement adéquat, notamment les recommandations 62, 66, 72 et 73. Ma délégation souhaiterait apprendre davantage sur la question de « la conception du logement en fonction des besoins des femmes », citée dans le paragraphe 48 du rapport.

S'agissant de l'expérience du Maroc : Entre 2003 et 2011, plusieurs réformes juridiques ont été engagées afin d'adapter les anciens textes aux évolutions opérées dans le secteur ou de combler les lacunes qui constituaient de vraies contraintes à l'intervention claire et efficace dans le domaine de l'habitat. Dans ce sens, il y a lieu de souligner qu'au niveau des textes, aucune discrimination à l'égard des femmes en matière de logement n'est constatée. Bien plus, l'article 31 de la nouvelle constitution marocaine, de 2011, indique et je cite : « *l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits* », dont notamment « *un logement décent* ».

Conscient que cette question ne relève pas seulement de la législation mais aussi d'autres facteurs, le Maroc a intégré l'approche genre dans sa politique et ce, depuis 2006, date du premier Rapport spécial sur la question.

En pratique, le Ministère de la de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social est chargé de veiller sur l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets de

développement ; la promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de décision ; la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des petites filles ; la lutte contre les stéréotypes et diffusion de la culture de l'égalité ; et le renforcement des institutions et structures de la femme et extension des espaces multifonctionnels.

Quant au rapport de M. Schutter, nous le remercions pour son excellent rapport et l'encourageons sur toutes les recommandations concernant cette importante thématique qui nous concerne tous.

En effet, la prévention, des facteurs et conséquences de l'obésité, est primordiale et ceci ne concerne pas seulement les médecins, mais aussi les décideurs politiques, en l'occurrence, le gouvernement, le Ministère de la santé, mais aussi et surtout celui des finances car les complications de cette maladie sont lourdes de conséquences pour les pays en développement qui ne peuvent faire face à la lourde charge financière des maladies chroniques tels le diabète, l'hypertension artérielle et autre.

Enfin, ma délégation attache une grande importance à l'inclusion de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires, afin de sensibiliser les enfants sur l'importance d'une alimentation saine et équilibré.

Je vous remercie Madame la Présidente.